

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-20 du 11 mai 2020 portant fin de fonction  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030196S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2020-16 du 21 avril 2020 du président de l'Établissement français du sang nommant M. Guillaume SOLIGNAC aux fonctions de directeur des ressources humaines du siège et gestion des dirigeants par intérim de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de directeur des ressources humaines du siège et gestion des dirigeants par intérim exercées par M. Guillaume SOLIGNAC au 13 mai 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 11 mai 2020.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS